

FORMATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION ET REGLEMENTATION

I. LES OUTILS DE FORMATION

- A. C.A.P.S.I.
- B. U.M.L.
- C. Véhicules légers

II. FORMATION PREMIERE INTERVENTION

- A. C.A.P.S.I.
- B. U.M.L.
- C. U.M.L. PMR-PFR
- D. Véhicules légers

III. FORMATION 2e INTERVENTION

- A. C.A.P.S.I.

IV. FORMATION EVACUATION - MISE EN SECURITE

- A. C.A.P.S.I.
- B. U.M.L.
- C. Véhicules légers
- D. Le système Sécurité Incendie



↓ LA MEILLEURE PRÉVENTION, C'EST LA FORMATION !

➤ VOTRE CONFIANCE, NOTRE PRIORITÉ

Nous vous conseillons et vous accompagnons pour suivre des démarches de sécurité en proposant des formations conventionnelles ou personnalisées à la prévention des risques et lutte contre le feu.

Notre niveau de compétence est en accord avec notre démarche qualité et notre engagement pédagogique.

Reconnus organisme de formation pour la sécurité des personnes et des biens, nous sommes également agréés Sauveteurs Secouristes du Travail (S.S.T).

➤ PROXIMITÉ ET REACTIVITÉ :

Nous mettons à votre disposition une importante flotte de plus de 10 véhicules composés d'Unité Mobile Légère (U.M.L) et de Centre d'Apprenance et de Perfectionnement à la Sécurité Incendie (C.A.P.S.I) permettant l'intervention de nos formateurs sur toute la France et les pays francophones.

➤ UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE :

Une équipe spécialisée à disposition de vos clients :

- une plateforme administrative et logistique,
- des conseillers techniques,
- des animateurs commerciaux formation,
- dans un cadre sécurisé, nos formateurs diplômés et expérimentés apportent leurs compétences de façon ludique et professionnelle.

↓ NOTRE SAVOIR-FAIRE

- En fonction des besoins liés à l'activité :
 - habilitation électrique (basse tension),
 - S.S.I.A.P. 1 et 2,
 - risques chimiques,
 - Port des A.R.I.,
 - Permis de feu.
- Prévention du risque incendie :
 - Premier témoin,
 - Sensibilisation,
 - Équipier d'intervention 1, 2 et confirmé.
- Évacuation :
 - Mise en place d'une stratégie d'évacuation,
 - Formation et définition de l'équipe d'évacuation (guides et serre-files),
 - Formation et définition pour la mise en sécurité (translation horizontale, confinement...).
- Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T. Formation Initiale),
- Sauveteur Secouriste du Travail (Maintien et Actualisation des Compétences S.S.T.),
- Prévention et secours civiques
- Initiation à l'utilisation du défibrillateur
- Gestes et postures
- Ergonomie
- Contexte réglementaire applicable aux établissements et activités
- Conseils à l'organisation de la sécurité incendie.



Formations Spécifiques



Incendie et Evacuation



Santé au travail



Audits et Conseils

NOS ATOUTS

- Une exclusivité Eurofeu : des outils accessibles à tous (P.M.R : Personne à Mobilité Réduite et P.F.R : Personne en Fauteuil Roulant)
- Plus de 45 000 apprenants chaque année



Si vous souhaitez une **formation spécialisée** (S.S.T, Habilitation électrique, etc.) ne se trouvant pas au catalogue, ne pas hésiter à **contacter le référent commercial**.

LA RÉGLEMENTATION

EXTRAIT DES DIRECTIVES - Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle / 12-15fr

1. Champ d'application

La présente directive de protection incendie définit les règles générales de prévention des incendies et celles qui concernent certains bâtiments en raison de leur affectation. Elle contient aussi des dispositions concernant la lutte contre le feu, la sécurité dans les exploitations et sur les chantiers, ainsi que les décorations dans les locaux ouverts au public. Elle définit par ailleurs tous les devoirs de diligence de portée générale contraignante.

2. Principes

- Il faut se comporter de manière à éviter les incendies et les explosions avec le feu et les flammes nues, la chaleur, l'électricité et les autres formes d'énergie, les matières inflammables ou explosibles, ainsi qu'avec les machines, les appareils, etc...
- Les propriétaires et les exploitants de bâtiments et autres ouvrages veillent à garantir la sécurité des personnes et des biens. Entre autres, ils maintiennent les voies d'évacuation et de sauvetage dégagées en permanence, contrôlent le fonctionnement des installations de détection d'incendie, des dispositifs de lutte contre le feu et des asservissements incendie, forment le personnel et édictent des directives concernant le dispositif destiné à alerter les sapeurs-pompiers et le comportement en cas d'incendie.
- Les propriétaires et les exploitants des bâtiments et des autres ouvrages doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques, conformément aux prescriptions et garantir leur fonctionnement en tout temps.
- Celui qui a la charge d'autres personnes doit veiller à ce qu'elles soient formées et agissant avec les précautions nécessaires
- Toute personne qui découvre un incendie ou ses signes précurseurs doit avertir immédiatement les sapeurs-pompiers et les personnes en danger.

...

C.A.P.S.I

Le C.A.P.S.I. (Centre d'Apprenance et de Perfectionnement à la Sécurité Incendie) est un véhicule aménagé et équipé pour la pratique de lutte contre le feu ou l'incendie. Il permet de mettre tous les collaborateurs novices et expérimentés à l'intérieur d'un espace unique de formation théorique et pratique sécurisé. Le C.A.P.S.I. est entièrement modulable pour répondre à la règle APSAD R6.

Centre d'Apprenance et de Perfectionnement à la Sécurité Incendie - FORMULE ÉQUILIBRE

- Une salle de cours avec banquettes confortables en amphithéâtre,
- Un espace pratique entièrement modulable pour créer des scénarios répondant au code, du travail et à la réglementation APSAD R4 adaptés aux risques de votre entreprise.

Centre d'Apprenance et de Perfectionnement à la Sécurité Incendie - FORMULE ÉVOLUTION PLUS

- Évolution plus vers le perfectionnement,
- Entièrement modulable pour créer des scénarios approfondis répondant à la règle APSAD R6 et aux risques particuliers (ICPE, industries lourdes, ...),
- Évolutif permettant de faire progresser les apprenants vers un perfectionnement de pompiers professionnels ou pompiers d'entreprise.

Centre d'Apprenance et de Perfectionnement à la Sécurité Incendie - FORMULE ÉVOLUTION ACCESS

- Un accès pour tous,
- Un espace pratique entièrement modulable pour créer des scénarios ciblés sur les objectifs à atteindre et les compétences techniques à acquérir au plus près des risques de l'entreprise.



U.M.L

L' U.M.L (Unité Mobile Légère) permet la réalisation de formations satisfaisant à la réglementation générale et spécifique, L'ensemble de vos clients y trouvera un espace ludique et convivial permettant d'apprendre à réagir face à une situation d'urgence. Elle est équipée de tout le matériel indispensable à la bonne tenue de la formation. Un véhicule climatisé complètement adapté au milieu urbain.

Unité Mobile Légère - FORMULE CLÉ EN MAIN

- Une salle de cours en amphithéâtre accessible à tous et confortable,
- Un espace pratique permettant la mise en situation des apprenants face à un départ de feu.



VEHICULES LEGERS

Le formateur intervient dans le cadre de formations en intra-entreprise. Il dispose d'un véhicule identifié contenant tout le matériel indispensable à la bonne réalisation des entraînements réglementaires.

Véhicule Léger - FORMULE INTRA-ENTREPRISE

- Un enseignement théorique sur le lieu de travail,
- Un espace pratique extérieur pour l'utilisation d'outils pédagogiques,
- Des formations traditionnelles : incendie 1ère et 2nde intervention, évacuation, mise en sécurité et santé-sécurité au travail et autres management des risques,
- Une souplesse du nombre d'apprenants et de sessions,
- La mise à disposition du matériel pédagogique.



C.A.P.S.I

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A014615	Premier témoin 72 personnes	12	1h00	6	1
A010834	Sensibilisation 60 personnes	12	1h30	5	1
A010290	Sensibilisation 48 personnes	12	1h30	4	1
A002669	Initiation Équipier de 1ère intervention 48 personnes	12	2h00	4	1
A013461	Recyclage Équipier de 1ère intervention 48 personnes	12	2h00	4	1
A002653	Équipier de 1ère intervention 24 personnes	12	3h30	2	1
A002675	Recyclage Équipier de 1ère intervention 24 personnes	12	3h30	2	1
A002654	Formation du personnel en milieu hospitalier 48 personnes	12	1h45	4	1
A002673	Journée de présentation et de sensibilisation à la sécurité incendie	12	0h45	8	1
A022102	Vacation formation C.A.P.S.I				
A021234	Frais de stationnement : affichage, balisage, etc...				
Programme spécifique				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	
Formations accessibles aux PMR/PFR				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	

U.M.L

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A013675	Premier témoin 24 personnes	8	1h00	3	½
A013703	Sensibilisation 16 personnes	8	1h30	2	½
A013704	Équipier de 1ère Intervention 8 personnes	8	3h30	1	½
A017263	Premier témoin 16 personnes & Exercice d'évacuation	12	1h00	2 & Exercice à suivre	½
A010291	Équipier de Première Intervention Référentiel R4	8	3h30	1	½
A013749	Premier témoin 48 personnes	8	1h00	6	1
A013748	Sensibilisation 32 personnes	8	1h30	4	1
A013702	Équipier de 1ère Intervention 16 personnes	8	3h30	2	1

U.M.L. - PMR - PFR

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A023048	Premier témoin 12 personnes + 6 PMR/PFR	4 + 2 PMR/PFR	1h00	3	½
A023049	Premier témoin 24 personnes + 12 PMR/PFR	4 + 2 PMR/PFR	1h00	6	1
A023050	Sensibilisation 8 personnes + 4 PMR/PFR	4 + 2 PMR/PFR	1h30	2	½
A023051	Sensibilisation 16 personnes + 8 PMR/PFR	4 + 2 PMR/PFR	1h30	4	1

VEHICULES LEGERS

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A017971	Sensibilisation à la première intervention 16 personnes	8	1h30	2	½
A014613	Location d'un foyer générateur écologique à la journée Chèque de caution de 900 € TTC devra être réceptionné à la livraison (réservation impérative 3 semaines avant la date de réalisation)				1
A023047	Location machine à fumée 700W à la journée Chèque de caution de 150€ TTC devra être réceptionné à la livraison (réservation impérative 3 semaines avant la date de réalisation)				1
Programme spécifique				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	

C.A.P.S.I

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A002666	Formation Initiale Équipe de 2nde inter vention sans ARI	12	3h30	2	1
A002657	Formation Initiale Équipe de 2nde intervention sans ARI	12	7h00	1	1
A014616	Recyclage Équipe de 2nde intervention sans ARI	12	3h30	2	1
A014617	Animation Équipe confirmée de 2nde intervention sans ARI	12	3h30	2	1
A017260	Formation Initiale Équipe de 2nde intervention avec ARI	12	7h00	1	1
A013460	Recyclage Équipe de 2nde intervention avec ARI	12	7h00	1	1
A002659	Recyclage Équipe de 2nde intervention avec ARI	12	3h30	2	1
A010821	Animation équipe confirmée de 2nde intervention avec ARI	12	7h00	1	1
A002658	Formation équipe de 2nde intervention en milieu hospitalier (avec ou sans ARI)	12	7h00	1	1
Programme spécifique				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	

IV - FORMATION ÉVACUATION - MISE EN SÉCURITÉ

C.A.P.S.I

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A002662	Formation à l'évacuation ERP-ERT 60 personnes	12	1h30	5	1
Programme spécifique				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	
Formations accessibles aux PMR/PFR				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	

U.M.L

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A014618	Formation à l'évacuation ERP-ERT 16 personnes	8	1h00	2	½
A014624	Formation à l'évacuation ERP-ERT 16 personnes avec exercice d'évacuation	8	1h00 + exercice à suivre	2	½
A014622	Formation à la mise en sécurité ERP (U & J) 16 personnes	8	1h30	2	½
A017261	Formation à la mise en sécurité ERP (U & J) 16 personnes avec exercice mise sécurité	8	1h00 + exercice à suivre	2	½
Programme spécifique				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	
Formations accessibles aux PMR/PFR				A faire valider par l'animateur formation Eurofeu	

VÉHICULES LÉGERS

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A002661	Formation théorique Guides & Serre-fles ERP - ERT	12	3h30	2	½
A017258	Formation Conseil à l'évacuation ERP - ERT	8	1h45	2	½
A002660	Formation Guides / Serre-fles avec Exercice d'évacuation ERP - ERT	12	3h30 + exercice à suivre	2	½
A010604	Exercice d'évacuation ERP - ERT	Minimum 45 minutes		1 Exercice	½
A013747	Formation du personnel Mise en sécurité ERP (U & J)	12	3h30	2	½
A014620	Formation du personnel Mise en sécurité ERP (U & J) avec Exercice de mise en sécurité	8	1h45	2	½
A002649	Exercice Mise en sécurité ERP (U & J)	Minimum 45 min		1 Exercice	½

LE SYSTÈME SÉCURITÉ INCENDIE

CODE ARTICLE	DESIGNATION	EFFECTIF MAXI PAR SESSION	DUREE DE LA SESSION	NB DE SESSION	JOURS
A014630	Information à l'exploitation SSI de Catégorie A	10	2h30	1	½
A014632	Information à l'exploitation SSI de Catégorie B	8	1h30	2	½

Si vous souhaitez une **formation spécialisée** (S.S.T, Habilitation électrique, etc.) ne se trouvant pas au catalogue, ne pas hésiter à **contacter le référent commercial**.